





AVIS DE COURSE

REGATE DE LIGUE SANGUIWIND D'AUTOMNE 21 ou 22 octobre 2023 LAC de SANGUINET Club de Voile de Sanguinet B293, HFW, LD, RCB, SLA, WING Grade 5A

Préambule:

Voir Annexe « Informations diverses » pour recommandations importantes.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- 1.2 les règlements fédéraux.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et leurs annexes éventuelles seront disponibles sur le site web du club http://www.cvsanguinet.org/ à partir du vendredi 20 octobre 2023. Elles seront affichées au club selon la prescription fédérale à la confirmation des inscriptions -(cf. §5.1).

3 COMMUNICATION

[DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les planches B293, HFW, LD, RCB, SLA, WING.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1 Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - o pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - o pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- 4.2.2 Pour la planche :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les planches admissibles **doivent** s'inscrire avant le jeudi 19 octobre 2023, 23h59, en se connectant en ligne sur le site http://www.cvsanguinet.org/. Compléter le formulaire.





5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants :

Montant jusqu'au	Montant après le
19/10 23h59	20/10 0h00
10 €	20 €

5.2 Les concurrents non enregistrés avant la clôture des inscriptions (cf. § 4.3) devront acquitter, à la confirmation des inscriptions (cf. § 5.1 et § 7.1), les droits majorés de 10€.

6. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

7. PROGRAMME

- 7.1 Confirmation d'inscription : samedi 21 ou dimanche 22 octobre 2023, de 09h30 à 12h00. Solde par carte bancaire ou chèque ce jour-là.
- 7.2 Jour de course

21 ou 22 octobre 2023	13h00	TOUTES
Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours seront définis le jour de la course par l'OA.
- 8.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe ZONE DE COURSE.

9. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 s'applique : la pénalité est de deux tours.

10. CLASSEMENT

- 10.1 **1** course devra être validée pour valider la compétition.
- 10.2 (a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 - (b) Quand **4 à 8** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
 - (c) Quand **9** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses **deux** plus mauvaises courses.

11. PROTECTION DES DONNÉES

11.1 Droit à l'image et apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte

d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile est inhérent au sport de la voile.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : le premier de chaque série, les premiers "jeunes" et "Féminines".

14. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

L'ensemble des participants devront se conformer aux dispositions sanitaires fédérales et législatives en vigueur.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter http://cvsanguinet.org/ Hébergement :

- Office du tourisme de Sanguinet : http://www.sanguinet.com/
- Campings:
- Sandaya: Camping Sanguinet Plage: Sandaya face au CVS
- Camping Lac de Sanguinet : <u>Camping Lac de Sanguinet Sandaya</u>
- Le Langeot : info@campinglelangeot.com
- Aires d'autocaravanes à proximité du club.

ANNEXE INFORMATIONS DIVERSES

STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB

- Le Club de Voile de Sanguinet rappelle que le stationnement "en épi" au voisinage du club est situé en zone bleue et est exclusivement réservé aux véhicules de l'organisation. Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité des bateaux sur la plage centrale. Le parking du stade, situé à quelques pas de cette dernière, peut aussi être utilisé. Nous vous remercions tous d'avance pour le respect de ces consignes.
- La circulation sur l'avenue de Losa et la piste cyclable/piétonne ne doit pas être impactée par les véhicules des concurrents. La Police Municipale peut verbaliser les véhicules et remorques qui ne respectent pas la réglementation dans ces zones.

PREVENTION DES VIOLENCES ET INCIVILITES

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

AVERTISSEMENT ET SENSIBILISATION PLANTES AQUATIQUES ET PLANS D'EAU INTERIEURS

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas!

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

- 2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
- 3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

ANNEXE ZONE DE COURSE

